

**DECISIONS DU CONSEIL INTERCOMMUNAL  
ENJEU – ASSOCIATION INTERCOMMUNALE ENFANCE ET JEUNESSE  
Séance du 6 novembre 2019**

**Préavis N° 04-2019 du Comité de Direction concernant le budget 2020**

**Le Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse**

- Dans sa séance du 6 novembre 2019
- Vu le préavis 04-2019 approuvé par le Comité de direction du 23.09.2019
- Entendu le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**décide :**

1. D'approuver le budget 2020 pour les activités scolaires
2. D'approuver le budget 2020 de la bibliothèque
3. D'approuver le budget 2020 pour les activités accueil de jour

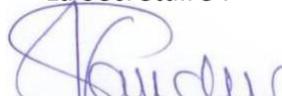
Pour le Bureau :

La Présidente :



Pascale Vollenweider

La Secrétaire :



Sandrine Vaucher

*La demande de référendum doit être annoncée par écrit au préfet du district dans lequel l'association a son siège, accompagnée d'un exemplaire des listes de signatures, sous la signature d'au moins sept électeurs constituant le comité, dans les dix jours qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels, ou l'affichage dans le cas de l'article 113, alinéa. Le préfet en informe le comité de direction. Si la liste satisfait aux exigences légales, le préfet scelle les listes et autorise la récolte de signatures. (art. 114 de la Loi sur l'exercice des droits politiques)*